

## Introduction

Les prescriptions médicamenteuses à la sortie d'hospitalisation sont une étape importante pour la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse. L'OMÉDIT (Observatoire des Médicaments, des Dispositifs médicaux et des Innovations Thérapeutiques) en lien avec les URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) pharmaciens et infirmiers, a mené une enquête régionale sur la qualité des prescriptions de sortie d'hospitalisation afin d'identifier dans un premier temps les difficultés rencontrées lors de la sortie du patient et de son orientation vers la ville et dans un second temps, d'effectuer un retour d'information auprès des établissements de santé pour améliorer la qualité des prescriptions de sortie.

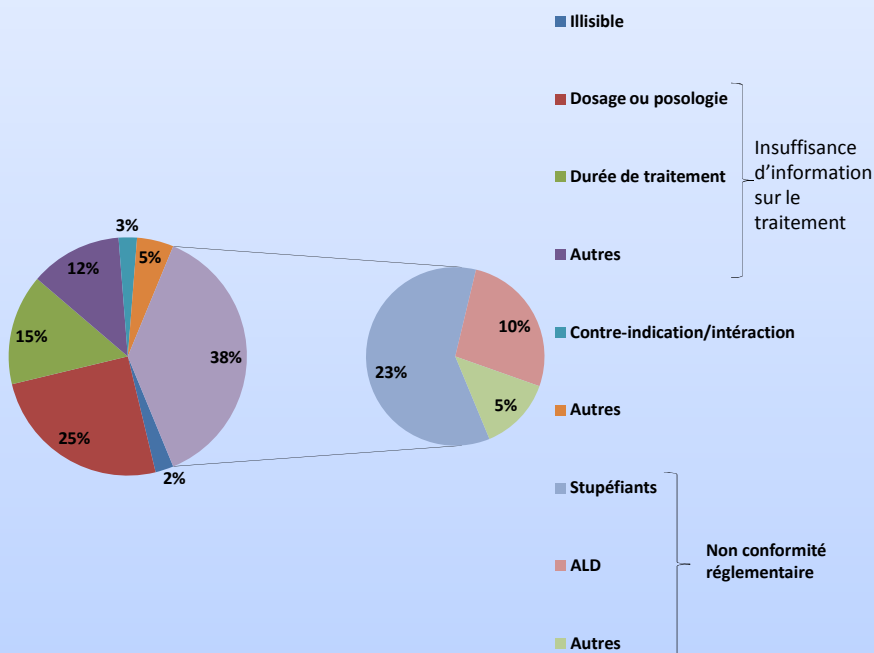
## Matériels et méthodes

Une fiche de signalement des dysfonctionnements rencontrés a été remise aux pharmaciens d'officine et hospitaliers de la région. Une fois remplie et transmise à l'OMÉDIT, il y a eu la réalisation d'une synthèse régionale et un retour auprès des établissements de santé. Cette fiche comportait les points suivants : provenance et date de l'ordonnance de sortie, problème rencontré, médicaments concernés, conséquences pour le patient, modalités d'obtention des informations manquantes nécessaires à la dispensation et/ou l'administration.

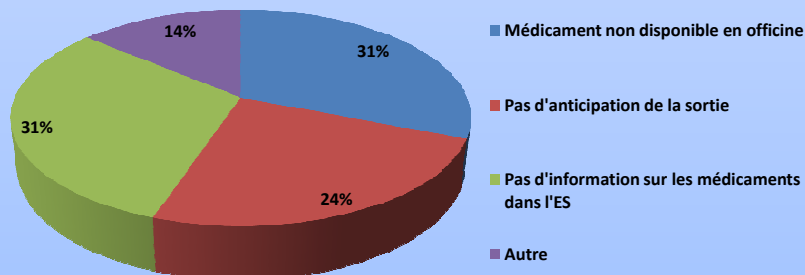
## Résultats

Entre juillet 2013 et décembre 2014, 51 déclarations provenant du CHU (31), de 2 centres hospitaliers (7) et d'une clinique privée (3) ont été recueillies

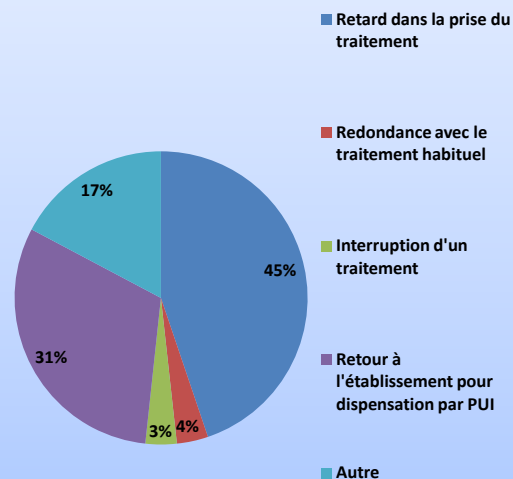
**Problèmes rencontrés**  
**Problèmes sur la prescription**



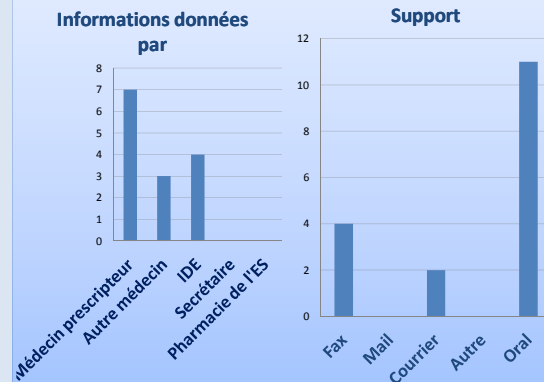
**Problèmes sur l'organisation**



**Conséquences pour le patient**



**Modalités d'obtention des informations auprès de l'ES**



## Discussion et conclusion

Les résultats de cette enquête préliminaire confirment que des dysfonctionnements de prescription peuvent survenir à la sortie de l'hospitalisation et retentir sur la continuité de soins en ville. Cette étude conduit actuellement à un projet de contrôle systématique des ordonnances de sortie par un pharmacien des services cliniques (conciliation médicamenteuse) pour améliorer la prise en charge du patient lors de son transfert de l'hôpital vers la ville.